



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 4 mars 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Oleg Gafner et consorts : « *Plan climat : je t'aimais je t'aime mais t'aimerai-je ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de M. Socchi, disant :

« Le conseil communal souhaite que la municipalité réponde aux postulats, qui concerne l'environnement et les sujets qui s'y rattachent (directement ou indirectement), le plus rapidement possible, dans un délai maximum de 3 mois »

la résolution de M. Socchi, disant :

« Le conseil communal souhaite que la municipalité mesure l'impact de l'énergie grise (émissions indirectes) utilisée par la ville de Lausanne et sa population, notamment des émissions de GES et réfléchir à des solutions dans la réduction totale de cette énergie grise et incorporer ces objectifs dans le plan climat »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi quatre mars deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :